

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-088

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 553/COL Situation : Cimetière BILLY

Unité : UNITE2 / : / : - Empl. Columbarium Paysagé : 22

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,**VU** la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Madame BERGONIER Pierrette, Marie, Madeleine née CHOPIN domiciliée 10, rue des Gaults, Domaine Saint Louis, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture collective des personnes désignées : Joseph, Julien, Edmond BERGONIER décédé à Vernouillet (Eure-et-Loir) le 05 mai 2026 époux de la concessionnaire et Pierrette, Marie, Madeleine CHOPIN épouse BERGONIER la concessionnaire ultérieurement.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **07 mai 2026** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée. **La date d'échéance est le 06 mai 2041 pour une durée de quinze ans.****ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/71 du 07 mai 2026.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

*16/8/2026*Pour le Maire,
Le conseiller municipal,
Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260716-DEC2026-088-AU
Date de télétransmission : 24/07/2026
Date de réception préfecture : 24/07/2026